

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 13/09/2024

Délibération n°39

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MIHURA Nathalie

ABSENTS : PALLEC Bernard, GARAT Jean-Michel

PROCURATIONS : PALLEC Bernard a donné procuration à Michel IBARLUCIA

GARAT Jean-Michel a donné procuration à LAGARDE Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Demande de subvention au titre des amendes de police pour remise en état de la voirie

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les intempéries ont endommagé les voies Janmarienbordako bidea et Haltienbordako bidea rendant dangereuse la circulation des usagers sur ces voies communales.

Il propose de demander une aide à leur remise en état pour maintenir la sécurité des usagers de la route.

Il présente le devis des travaux estimés à

- 32 220 € HT pour Janmarienbordako bidea, seule route d'accès à la ferme

Baigorrienea

- 47 170 € HT pour Haltienbordako bidea, seule route d'accès à la maison Haltienborda

(2 logements)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux présentés

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour la remise en état de la voirie communale afin de garantir la sécurité des usagers

CHARGE M. le Maire des formalités concernant cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

